



## LE RÔLE DES GRANDS-PARENTS DANS LA VIE FAMILIALE

Les grands-parents incarnent le lien intergénérationnel qui dépasse la seule famille « nucléaire » (enfants et parents) et replace la famille dans une généalogie<sup>1</sup>.

Des enquêtes ont été consacrées aux grands-parents : il s'agissait le plus souvent d'interroger les grands-parents eux-mêmes<sup>2</sup> sur leur rôle, leurs envies. L'enquête de l'Observatoire des Familles consacrée aux grands-parents présente l'originalité de s'adresser aux parents d'enfants mineurs pour les interroger sur leurs attentes et leurs pratiques quant au rôle donné aux grands-parents dans leur propre vie familiale. De ce fait, nous avons interrogé, des parents allocataires (Cnaf) ayant au moins un enfant.

Travailler sur le rôle des grands-parents c'est interroger deux grandes problématiques familiales : la transmission et la construction du lien intergénérationnel ; la place des solidarités familiales intergénérationnelles dans la vie familiale.

La transmission est au cœur des fonctions de la famille : les grands-parents, vecteurs de mémoire, ont un rôle souvent essentiel dans cette fonction de transmission. Sur quels aspects sont-ils particulièrement attendus ? Les attentes et les pratiques sont-elles les mêmes pour les grands-parents de la lignée paternelle et ceux de la lignée maternelle ? Au-delà de ces attentes, quelles sont les modalités concrètes de construction et de maintien du lien avec des grands parents, certes désormais plus actifs mais aussi souvent plus éloignés géographiquement et plus mobiles ? Quelle est la place du recours aux nouvelles technologies pour entretenir et faciliter ces liens ?

Autre dimension importante de notre enquête : quelle importance pour les solidarités et aides concrètes apportées par les grands parents ? Le thème des solidarités familiales a fait l'objet d'importants travaux surtout à la fin des années 1990<sup>3</sup>. Plus récemment, des travaux mesurent la contribution des grands parents à la garde des jeunes enfants<sup>4</sup>. Dans le but de décrire plus ces solidarités de façon plus exhaustive, notre enquête a distingué les grands types d'aides : aides financières ou non financières (services) ; régulières ou ponctuelles.

A travers cette enquête nous espérons mieux mettre en évidence la contribution très variée des grands-parents à la vie des familles.



<sup>1</sup> Voir sur les grands-parents les travaux de C. Attias-Donfut et M. Segalen, *Le siècle des grands-parents* (2001) <https://www.autrement.com/ouvrage/le-siecle-des-grands-parents-claudine-attias-donfut-martine-segalen> (2001) et C. Attias-Donfut et M. Segalen, *Grands-parents. La famille à travers les générations*, Éditions Odile Jacob, 2007, 360 p. Sur les relations intergénérationnelles : A. Régnier-Lollier et E. Vivas, « les déterminants de la fréquence des rencontres entre parents et enfants », in *Portraits de Familles* (enquête Erfi), INED, 2009. Voir aussi le sondage réalisé par Notre temps et la CNAV : « La nouvelle vie des grands-parents ». <https://www.notretemps.com/famille/actualites-famille/sondage-nouvelle-vie-grands-parents,i183187>.

<sup>2</sup> Même si d'autres enquêtes ont aussi abordé ce point de vue, notamment juste après la naissance des enfants. Voir A. Thalineau et L. Nowik, « Place des grands parents après la naissance du nouveau-né – les attentes des parents participant à la cohorte Eife », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°126, 1er trimestre 2018, p. 9-20

<sup>3</sup> C. Attias-Donfut (dir.), avec la collaboration de A. Rozenkier, *Les solidarités entre générations. Vieillesse, familles, Etat*. Paris, Nathan (Essais et Recherches), 1996.

<sup>4</sup> DREES « Les grands-parents : un mode de garde régulier ou occasionnel pour deux tiers des jeunes enfants », *Études et résultats*, n°1070, juin 2018.

## RAPPELS STATISTIQUES ET ÉCHANTILLON DE L'ÉTUDE

### Réalisation de l'étude

Questionnaire envoyé aux familles allocataires CAF par la Caisse Nationale des Allocations Familiales entre mars et avril 2019.

### 15,1 millions de grands-parents

L'INSEE<sup>5</sup> mesurait qu'en 2011, la France métropolitaine comptait 15,1 millions de grands parents avec une part plus importante des grands-mères (8,9 Millions) par rapport aux grands-pères (6,2 millions). L'augmentation du nombre de grands-parents est liée à la montée de l'espérance de vie<sup>6</sup>. On devient, en moyenne, grand-mère à 54 ans et grand-père à 56 ans, ces moyennes cachent cependant de grandes disparités. De même, des différences régionales marquées existent quant à la proportion de personnes concernées, qui dépend notamment de la fécondité différenciée selon les territoires.

### 17 000 répondants à notre enquête

17 000 personnes ont répondu à notre enquête dont 84,3 % de femmes. 76,1 % des répondants sont en couple et 23,9 % sont des familles monoparentales avec enfant(s). Concernant les grands-parents, c'est-à-dire les parents ou les beaux-parents des répondants, 54,4 % sont des retraités, 15,7 % sont encore actifs professionnellement et 29,8 % sont décédé(s). Les grands-parents actifs sont principalement des grands-mères 21,6 % des grands-mères maternelles et 15,9 % des paternelles contre 14,5 % des grands-pères maternels et seulement 11 % des grands-pères paternels. Les grands-parents décédés sont quant à eux, principalement des grands-pères paternels et maternels respectivement 40,5 % et 33,2 % d'entre eux.

### Chiffres clefs

# 2/3

des parents interrogés



**attendent des grands-parents qu'ils passent simplement du temps avec leurs petits-enfants et créent des liens avec eux.**

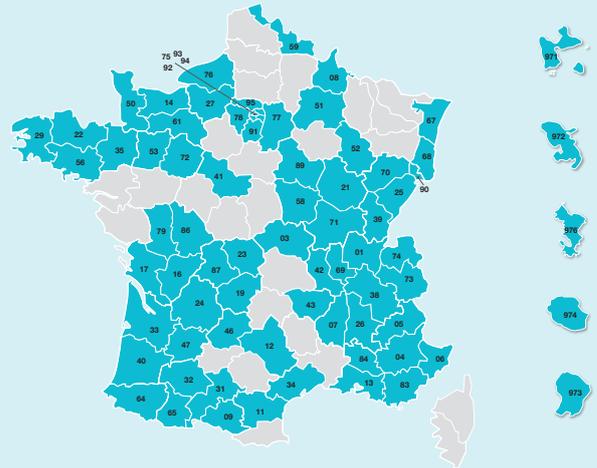
Environ la moitié des parents considèrent que les grands-parents jouent un rôle important dans l'éducation de leurs petits-enfants. Lorsque cette place est faible, la mésentente en est la cause dans 10 % des cas.



**Les pertes de liens sont plus fréquentes avec les grands-parents paternels et notamment quand le parent est seul.**

La rupture de lien avec le grand-père paternel concerne ainsi plus de 7 % des répondants contre seulement 3 % pour la grand-mère maternelle. 36,1 % des parents seuls considèrent que la place des grands-parents paternels n'est pas du tout importante contre 23,2 % pour les parents en couple.

### 54 départements couverts



# + de 1/3

des parents interrogés

**pensent que leurs enfants aimeraient voir leurs grands-parents plus souvent.**



# 50%

des parents interrogés

**des parents interrogés ont reçu une aide financière des grands-parents.**

Le pourcentage est plus élevé pour les familles monoparentales et lorsque le parent a peu de frères et sœurs.



L'aide financière est surtout déterminante/ indispensable pour le paiement du loyer (65 % des parents qui en ont bénéficié l'ont jugée indispensable) et pour l'achat immobilier (indispensable pour la moitié)



# 56%

des répondants

**attribuent une place importante aux grands-parents maternels**

(dont 16,6 % très importante) dans l'éducation de leurs enfants contre 39,8 % aux grands-parents paternels (dont seulement 7,7 % très importante).

# 3/4

des parents

**ont bénéficié de services (aides non monétaires) des grands-parents.**

C'est la garde des enfants qui concentre -de loin- l'essentiel de ces aides. Ces aides sont massivement considérées comme indispensables par les parents qui en ont bénéficié : surtout la garde des enfants malades et le mercredi.

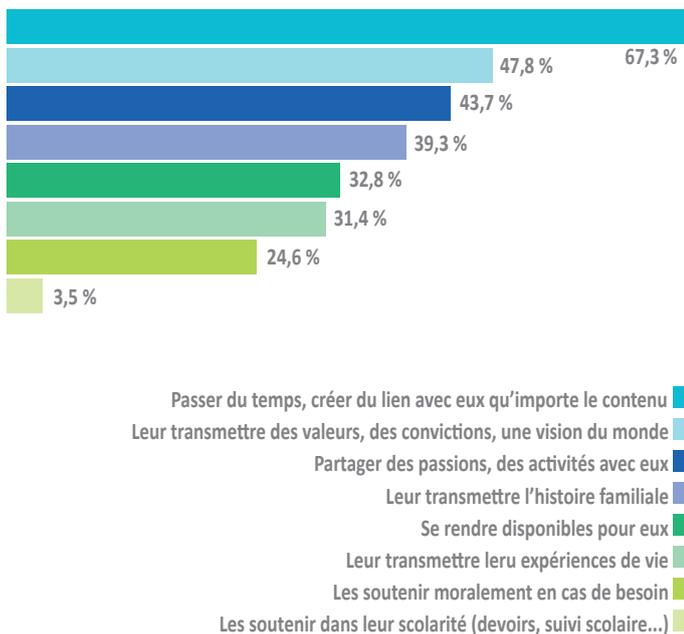




# LA CONSTRUCTION DES LIENS ET LA TRANSMISSION

## Les attentes des parents sur la place des grands-parents : le temps partagé avant la transmission

Qu'attendez-vous que les grands-parents apportent à vos enfants ? (3 réponses possibles)



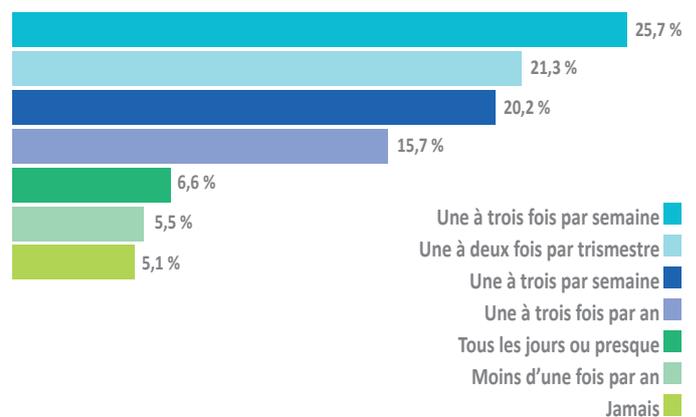
Le temps passé ensemble, la création d'un lien (sans contenu précisé) est de loin la première modalité de réponse (67,3 % des répondants) : dans le même ordre d'idée, le partage d'activités (43,7 %) est aussi une attente prioritaire. Les modalités plus précises d'une transmission de valeurs (47,8 %), d'une histoire familiale (39,3 %) représentent aussi des pourcentages importants. Les modalités de réponses plus utilitaires (soutien moral (24,6 %) ou scolaire (3,5 %) sont nettement minoritaires. C'est donc la construction d'un lien à travers le temps passé ensemble qui rassemble le plus de répondants.

L'idée de transmission (de valeurs, d'une histoire) s'accroît quand l'âge des grands-parents augmente tandis que le partage d'activités devient moins attendu (car moins possible) : mais le fait de passer du temps ensemble reste l'attente la plus forte.

Selon le sexe du répondant, on constate une différence notable : les hommes attendent davantage une transmission de valeurs, de l'histoire familiale, d'expériences de vie tandis que les femmes priorisent davantage le partage d'activités et le simple temps partagé.

## Les relations avec les grands-parents : éloignement et fragilité du lien avec la lignée paternelle

A quelle fréquence vos enfants rencontrent-ils physiquement leurs grands-parents en moyenne?



On observe que la fréquence la plus forte de rencontre physique pour l'ensemble des grands-parents est d'1 à 3 fois par mois (environ ¼ des répondants). Les fréquences supérieures à 1 fois par mois sont majoritaires. Toutefois, on remarquera un fait important dans 5,1 % des familles interrogées, les enfants ne voient jamais leurs grands-parents.

Les ruptures de lien (les petits-enfants ne voyant « jamais » leurs grands-parents) concernent une proportion significative de familles. De façon générale, le lien avec les grands-parents de la lignée paternelle est plus fragile et plus fréquemment distant. La rupture de lien avec le grand-père paternel concerne ainsi 7,1 % des répondants contre seulement 3,2 % pour la grand-mère maternelle. De même, une rencontre inférieure à 1 fois par an est plus fréquente pour les grands-parents paternels (7,1 % pour les grands-pères, 6,7 % avec les grands-mères) que pour les grands-parents maternels (4,6 % pour les grands-pères, 3,8 % avec les grands-mères). Les ruptures de liens sont plus fréquentes pour les familles monoparentales : pour 8,9 % de ces familles répondantes, il n'y a « jamais » de rencontre physique des enfants avec leurs grands-parents contre 4,1 % pour les répondants en couple.



<sup>5</sup> N. Blanpain, L. Lincot, « 15 Millions de grands parents », INSEE Première, octobre 2013

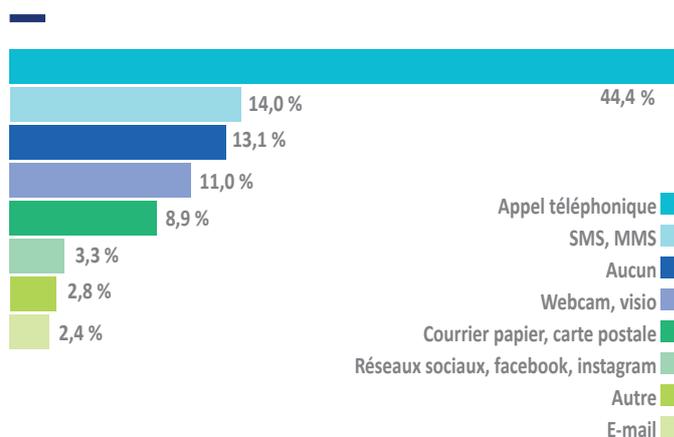
<sup>6</sup> A. Bourgeois et J. Légaré, « Comment la démographie façonne la population des grands-parents », Portraits de familles, INED, 2009.

## Les droits des grands-parents

L'article 374-1 du Code civil énonce un véritable droit de l'enfant d'entretenir des relations personnelles avec ses ascendants : « *L'enfant a le droit d'entretenir des relations personnelles avec ses ascendants. Seul l'intérêt de l'enfant peut faire obstacle à l'exercice de ce droit. Si tel est l'intérêt de l'enfant, le juge aux affaires familiales fixe les modalités des relations entre l'enfant et un tiers, parent ou non.* »

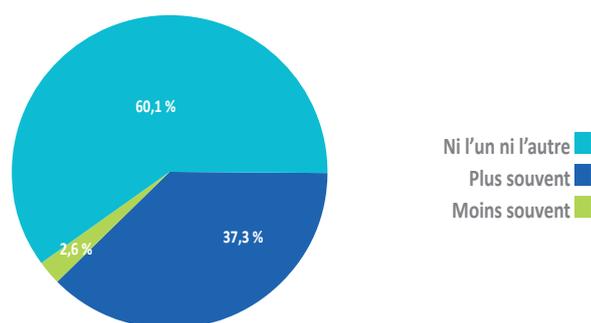
Il existe par ailleurs une présomption selon laquelle « il est de l'intérêt de l'enfant d'entretenir des relations avec ses grands-parents qui, par leur affection et leur expérience, contribuent à son épanouissement personnel et favorisent son inscription dans une lignée généalogique dépassant la cellule familiale étroite<sup>7</sup> ». L'exception à ce principe de maintien des relations concerne les cas dans lesquels c'est l'intérêt même de l'enfant qui fait obstacle au maintien des liens avec les grands-parents. Cette notion est, hélas, assez floue. La jurisprudence a tranché pour que le conflit familial entre parents et grands-parents ne fasse pas obstacle au maintien des liens personnels entre grands-parents et petits-enfants<sup>8</sup>. Tout dépend, néanmoins, de la manière dont le conflit sera géré par les grands-parents, seul élément dans ce cas susceptible de faire obstacle au maintien des liens avec le petit-enfant. En cas de contentieux, le JAF dispose de plusieurs moyens de mieux prendre en compte les intérêts des parties prenantes (audition de l'enfant, enquête sociale, espaces rencontres, médiation familiale...)<sup>9</sup>.

## De quelle(s) autre(s) manière(s) vos enfants sont-ils en contact avec leur(s) grand(s)-parent(s) ?



Face à la problématique de l'éloignement géographique, les nouvelles technologies offrent des possibilités nouvelles. Toutefois, le téléphone reste le moyen de communication le plus utilisé dans les relations : 44,4 % des répondants le citent comme moyen d'un contact non physique entre grands-parents et petits-enfants avec aussi 14 % citant les sms ou mms. Les liens par la webcam ou visio (11 %), les réseaux sociaux (3,3 %) et e-mails (2,4 %) sont présents mais nettement plus rares tandis que le courrier postal reste une possibilité citée par 8,9 % des répondants. Il est intéressant de constater que l'utilisation de l'ensemble de ces moyens est plus fréquente pour les grands-parents de la lignée maternelle, avec lesquels, pourtant, les contacts physiques sont déjà plus intenses. Les outils sont donc plutôt le complément de relations déjà intenses qu'une alternative ou un recours dans les cas où les relations sont déjà rares.

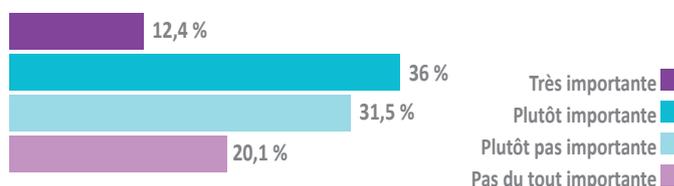
## Vos enfants demandent-ils à voir leurs grand-parents ?



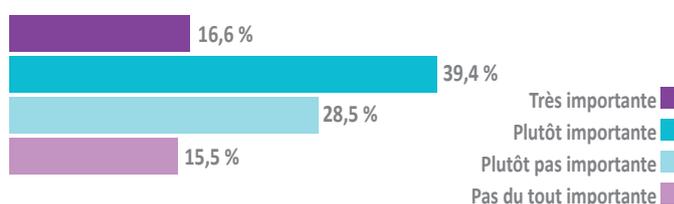
Plus du tiers (37,3 %) des petits-enfants souhaiteraient voir leurs grands-parents plus souvent. Même si la question passe par l'interprétation des parents, la réponse révèle un pourcentage élevé d'insatisfaction sur la fréquence de ce lien quelle que soit la raison (éloignement géographique, manque de temps).

## La place des grands parents dans l'éducation des petits-enfants : un choix ou une contrainte ?

### Quelle place les grand-parents ont-ils dans l'éducation de vos enfants ?



### Quelle place les grand-parents MATERNELS ont-ils dans l'éducation de vos enfants ?

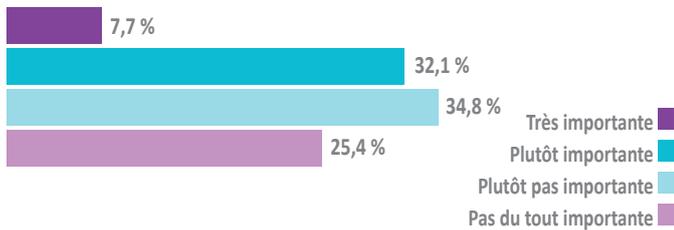


<sup>7</sup> Question écrite n° 12374, garde des Sceaux, ministère de la Justice : JOAN, 12 août 2008.

<sup>8</sup> CA Dijon, 25 juin 2015, n° 12/01434 ; CA Paris, 2 mars 2005, n° 03/10492.

<sup>9</sup> Voir M. Juston, « Les droits des grands-parents à l'égard de leurs petits-enfants », in *Réalités Familiales* n°128-129, Familles face au grand âge, 2029, p. 31-32

### Quelle place les grand-parents PATERNELS ont-ils dans l'éducation de vos enfants ?



La première remarque est l'importance attribuée par les parents au rôle éducatif des grands-parents. 48,4 % des répondants considèrent que leurs parents ou beaux-parents ont une place importante ou très importante dans l'éducation de leurs enfants mais à l'inverse 51,2 % pensent que ce n'est pas le cas dont 20,2 % qui pensent qu'elle n'est pas importante du tout. Il existe une différence entre les grands-parents maternels et paternels. 56 % des répondants attribuent une place importante aux grands-parents maternels (dont 16,6 % très importante) contre 39,8 % aux grands-parents paternels (dont seulement 7,7 % très importante).

Aussi, 60 % des répondants attribuent une place importante (très ou plutôt) à la grand-mère maternelle. Cette observation est cohérente avec le constat général d'une place plus grande de la lignée maternelle. Elle peut avoir plusieurs explications. La première est que la relation aux enfants reste genrée : c'est la mère et sa propre mère qui se retrouvent plus engagées sur cet

aspect avec des attentes plus fortes à l'égard de la grand-mère maternelle dès la naissance<sup>10</sup>. Une deuxième hypothèse pourrait être un effet d'âge : les hommes ayant leurs enfants plus tard, leurs propres parents sont plus âgés et peuvent être de ce fait moins impliqués dans l'éducation de leurs petits-enfants.

Lorsqu'on précise le rôle donné aux grands-parents selon la CSP du répondant, on observe que, si le contraste est toujours présent entre lignées paternelle et maternelle, il est encore plus net pour les catégories populaires (ouvriers, employés) et un peu moins prononcé pour les cadres. Il est très frappant notamment de constater le rôle très important donné à la grand-mère maternelle dans les milieux populaires : 62,6 % des répondants employés (59,7 % des ouvriers) lui donnent une place importante dont 21,4 % très importante. Le pourcentage est plus modeste chez les cadres (56,6 % dont 16,4 % très importante). Enfin, la monoparentalité, principalement féminine, peut déboucher sur une faiblesse des liens avec les grands-parents paternels. 36,1 % des parents seuls considèrent que la place des grands-parents paternels n'est pas du tout importante contre 23,2 % pour les parents en couple.

Nous avons cherché à savoir les raisons pour lesquelles la place donnée aux grands-parents dans l'éducation des enfants est considérée comme peu ou pas importante.

L'éloignement géographique apparaît comme le principal obstacle dans 1/3 des cas. Mais les questions de « choix » des parents, des grands-parents, ou de mésentente apparaissent aussi comme des obstacles significatifs dans 1/3 des cas. La mésentente est explicitement citée par 10 % des parents.

## LES SOLIDARITÉS FAMILIALES

### Les aides monétaires

Le premier aspect des solidarités qui peuvent exister entre la famille et les grands-parents est de nature financière. Au sein de notre échantillon, la moitié des répondants ont bénéficié d'un soutien financier des grands-parents. Ce pourcentage est significativement plus élevé pour les répondants vivant seuls avec leurs enfants (familles monoparentales) (52,7 %).

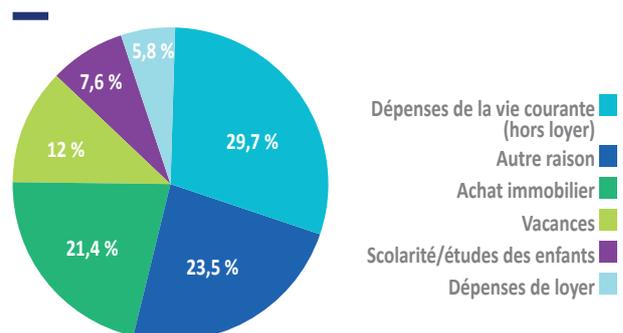
Un facteur important de ce soutien financier est l'appartenance à une fratrie : plus le répondant a un nombre de frères et sœurs important, moins le soutien financier est fréquent. Ainsi 56,7 % des répondants enfants uniques ont bénéficié d'un soutien financier contre 54,4 % de ceux issus d'une fratrie de 2, 50,6 % de ceux qui sont issus d'une fratrie de 3 et 48,6 % de ceux issus d'une fratrie de 4. Selon les CSP, ce sont les professions intermédiaires qui ont le plus fréquemment bénéficié de soutien (54,6 %) tandis que les cadres (49,3 %), les employés (48,6 %) et les ouvriers (43,6 %) en ont bénéficié moins fréquemment. On constate aussi que la CSP des grands-parents détermine aussi en partie la fréquence de ce soutien.

Au vu de ces résultats, il semble que le soutien financier

dépend certes des possibilités financières des grands-parents (importance de la fratrie, milieu social) mais aussi des besoins des enfants : ce qui pourrait expliquer un soutien plus fréquent pour les familles monoparentales ou le surcroît d'aide (en fréquence) aux professions intermédiaires par rapport aux cadres. A noter que les dons sont nettement majoritaires par rapport aux prêts.

L'objet de ces soutiens financiers et leur régularité ont aussi été étudiés.

### Raison du soutien financier



<sup>10</sup> A. Thalineau et L. Nowik, « Place des grands parents après la naissance du nouveau-né – les attentes des parents participant à la cohorte Effe », op. cit.

## Les conflits parents / grands-parents

Questions à Armelle Le Bigot-Macaux, présidente de l'École des Grands-Parents européens (EGPE<sup>11</sup>)

### Quelles sont les sources principales des conflits avec les grands-parents ?

Dans 70 % des cas, les grands-parents qui s'adressent à l'EGPE le font avec une demande formulée en ces termes : « Je veux voir mes petits-enfants ». Derrière cette demande, chaque histoire familiale connaît ses particularités. Néanmoins, nous avons repéré des problématiques plus fréquentes :

- Le besoin de distanciation des jeunes adultes devenus parents vis-à-vis de leurs propres parents.
- Les bouleversements familiaux tels que les divorces, les deuils ayant provoqué un éloignement géographique et surtout une distance affective entre les 2 générations.
- Les recompositions familiales qui multiplient les alliances et réduisent le temps de chaque grand-parent auprès de ses petits-enfants.
- L'investissement des grands-parents auprès des petits enfants, perçu comme un empiétement sur le rôle parental.
- Les rivalités entre belle-mère et belle-fille, entre grands-parents maternels et paternels, entre frères et sœurs autour du patrimoine.
- Les désaccords profonds entre les générations sur le plan éducatif, culturel ou religieux.
- La non-acceptation par les grands-parents du conjoint ou compagnon de son enfant.

Ces conflits, en privant l'enfant de l'apport essentiel de ses grands-parents en termes d'affection, de transmission et d'inscription dans une histoire familiale, ont un impact sur sa construction identitaire. De plus, l'enfant peut se trouver instrumentalisé, pris dans un conflit de loyauté, perdant ainsi sa place d'enfant.

### Quelles solutions proposer ?

L'EGPE s'est donné pour mission de créer, favoriser et contribuer au maintien des liens intergénérationnels. Nous proposons :

- Une **écoute anonyme** au téléphone pour accompagner l'appelant dans l'expression de sa souffrance, clarifier la situation qu'il vit, prendre de la distance ou l'aider à redevenir acteur et trouver ses propres ressources et appuis.
- Un **entretien psychologique** avec une psychologue de notre service spécialisée dans les questions intergénérationnelles.
- un **entretien de pré-médiation** avec une médiatrice familiale spécialisée dans les problématiques intergénérationnelles afin de réfléchir à l'opportunité de mettre en place un processus de médiation familiale.
- un **groupe de parole** favorisant l'échange d'expériences avec d'autres grands-parents confrontés aux mêmes difficultés.

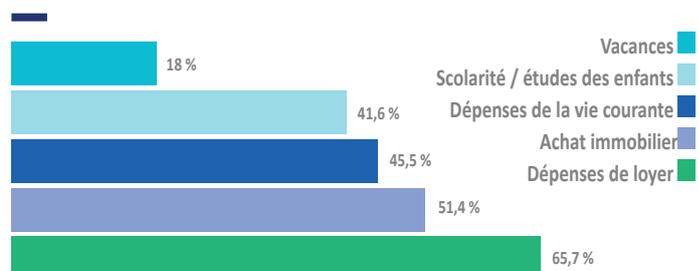
**70 % des grands-parents qui s'adressent à l'EGPE le font avec une demande formulée en ces termes : « je veux voir mes petits-enfants »**

Le seul conseil que nous nous permettons est de **ne pas judiciairiser ce conflit !** Notre position est de toujours préférer des **solutions amiables**. La médiation familiale intergénérationnelle offre un espace d'expression du vécu émotionnel puis la recherche de solutions acceptables pour tous et particulièrement dans l'intérêt de l'enfant. La médiation permet d'éviter la judiciarisation des conflits<sup>12</sup>.

Par ordre d'importance, les aides financières ont ciblé les dépenses de la vie courante, puis les achats immobiliers<sup>13</sup>, les vacances et la scolarité / les études des enfants. Les aides sont rarement régulières : néanmoins 21,8 % des aides concernant la scolarité le sont. Les aides pour les vacances ou la vie courante sont surtout occasionnelles. Enfin, les aides concernant le logement (loyer, achat immobilier) sont davantage exceptionnelles et, concernant l'achat, peuvent faire l'objet de donations (36,8 % des répondants).

L'enquête a aussi approfondi la question de ces aides en tentant de mesurer leur caractère indispensable ou accessoire.

### Proportion des familles jugeant le soutien financier INDISPENSABLE pour elles pour les raisons suivantes



<sup>11</sup> L'EGPE, assure une mission d'observatoire des relations intergénérationnelles, notamment grâce aux professionnels de son service d'écoute « Allo Grands-Parents », qui accompagnent et soutiennent des grands-parents venant de toute la France, dans leur questionnement et difficultés.

<sup>12</sup> Sur la médiation familiale dans ces cas, voir notamment l'expérience de l'Udaf du Cantal : G. Baldini-Blot, « De générations en générations, le grand tricotage des vies de famille », in Réalités Familiales n°128-129, Familles face au grand âge, 2019, p. 65-66.

<sup>13</sup> L'accession à la propriété est facilitée par des aides financières de la famille qui joueraient un rôle dans ¼ des accessions selon l'INSEE, un pourcentage peu éloigné du résultat de notre enquête (21,4 %). Voir C. Arnold et J. Boussard, L'accès à la propriété en recul depuis la crise de 2008, in INSEE les conditions de logement en France, édition 2017. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2586022?sommaire=2586377>

Ce sont les aides consacrées au logement qui présentent le caractère le plus indispensable ; c'est le cas à la fois pour les aides au financement des dépenses de loyer (65,7 %) et pour l'achat immobilier (51,4 %). Pour 53 % des répondants de catégorie professionnelle ouvrière, ou 53 % de celle de profession intermédiaire, ces aides ont été indispensables à l'achat immobilier contre 42 % pour les cadres.

C'est l'importance du logement pour la vie familiale et le poids de la dépense logement dans les charges qui expliquent cette tension sur les aides qui y sont consacrées. En revanche, les vacances font l'objet de moins de tensions même si les aides financières des grands-parents peuvent constituer un appoint appréciable.

Les parents seuls sont nettement plus nombreux à considérer les aides des grands-parents comme indispensables. 68 % des parents seuls répondants considèrent comme indispensable l'aide dont ils ont pu bénéficier pour payer leur loyer contre 64 % pour les couples ; 59 % contre 50 % pour les couples ont considéré cette aide comme indispensable pour l'achat immobilier.

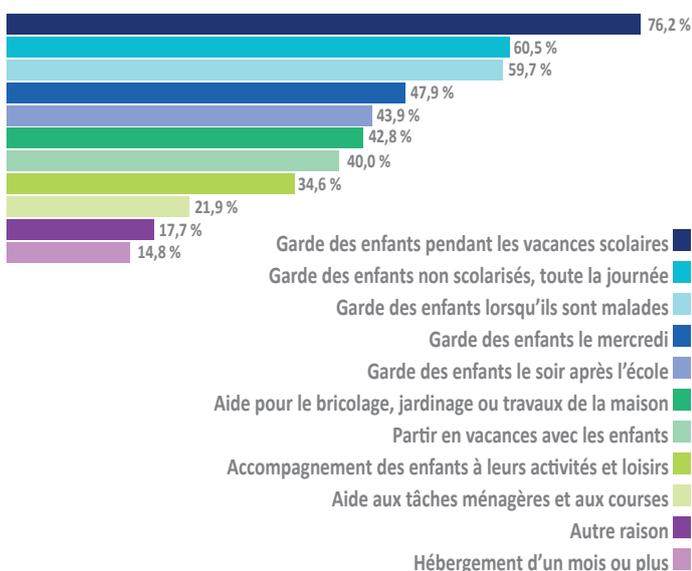
## Les aides non monétaires

Les ¾ des répondants ont bénéficié de solidarités non financières, c'est-à-dire des services rendus. Comme pour les aides financières, plus le répondant a un nombre de frères et sœurs important, moins le soutien en termes de services est fréquent. Mais de fortes nuances sont à apporter : d'une part, la proportion d'enfants uniques qui bénéficient d'un soutien non financier (76,5 %) est plus basse que pour les fratries de 2 ou 3 (respectivement 79,1 % et 77 %) ; d'autre part, la baisse de ces solidarités avec la taille de la famille est nettement moins prononcée que pour les aides financières.

Selon les CSP, on constate que les aides non financières bénéficient plus souvent aux répondants cadres ou professions intermédiaires (plus de 80 %) qu'aux employés (74,7 %) ou aux ouvriers (62,3 %). La différence selon la catégorie sociale est donc plus importante (en termes de fréquence) sur ce plan que pour la fréquence de l'aide financière.

L'enquête a permis d'interroger les parents sur l'objet des services rendus par les grands-parents (3 réponses étaient possibles).

### Raison du soutien non financier

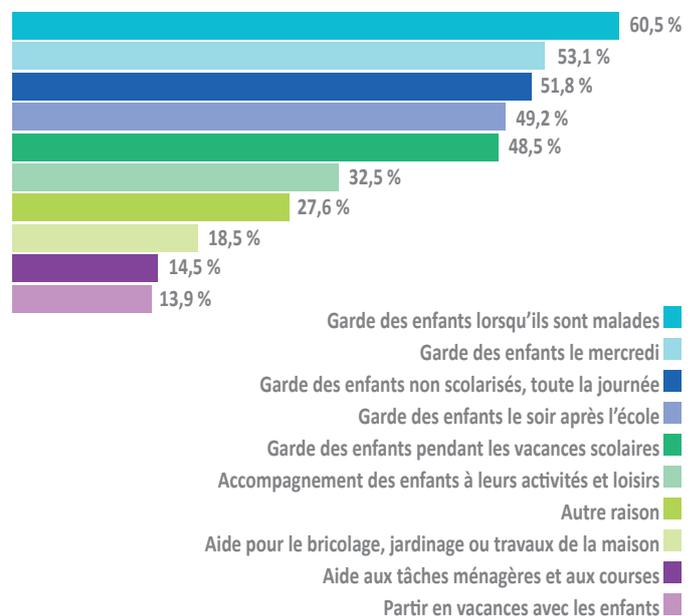


Parmi plusieurs réponses possibles, les parents ont cité la garde des enfants pendant les vacances scolaires comme première raison du soutien non financier (76,2 %). Suivent, la garde des enfants non scolarisés toute la journée (60,5 %) et la garde des enfants malades (59,7 %). De manière globale, les aides régulières concernant la garde des enfants concentrent -de très loin- les citations.

Par son caractère non prévisible, la garde des enfants malades semble être celle qui fait ressortir le plus de tension dans la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle des parents. En effet, 60,5 % des répondants jugent indispensable ces solidarités pour la garde des enfants malades ; 53,1 % pour la garde des enfants le mercredi et 51,8 % pour la garde des enfants non scolarisés toute la journée. La garde des enfants le soir après l'école ou pendant les vacances scolaires est aussi largement considérée comme indispensable et très rarement accessoire.

**Plus le répondant a un nombre de frères et sœurs important, moins le soutien financier (des grands-parents) est fréquent**

### Proportion des familles jugeant le soutien non financier INDISPENSABLE pour elles



L'aide des grands-parents est donc très concentrée sur la garde des enfants. Cela révèle des difficultés de conciliation avec la vie professionnelle et l'importance des grands-parents pour compenser ces insuffisances. Ces observations conduisent à considérer le cas -fréquent- des parents qui ne peuvent bénéficier de cette aide (décès, situation de santé, éloignement géographique) et subissent de plein fouet l'insuffisance de dispositifs publics pour les aider dans leur vie familiale.

# Conclusion

L'enquête de l'observatoire des familles montre que les parents souhaitent que les grands-parents tiennent une place dans leur vie familiale, sans confusion des rôles, ni excès, mais dans une volonté de construction de liens. En effet, ce sont ces moments passés ensemble, créateurs de liens avec les petits-enfants, qui sont valorisés davantage qu'une transmission explicite de valeurs ou d'expériences.

Ce souhait se heurte aux réalités de la vie familiale actuelle : éloignement géographique, contraintes professionnelles. Plus du tiers des parents interrogés disent que leurs enfants souhaiteraient voir davantage leurs grands-parents. Le recours aux nouvelles technologies est présent mais il ne fonctionne que lorsque la relation est déjà forte : ainsi, ces technologies sont davantage utilisées par les grands-mères maternelles que l'on rencontre pourtant plus fréquemment. Ces technologies ne peuvent suppléer à une relation déjà faible ou inexistante.

L'enquête montre que le lien avec la lignée paternelle est plus distant et plus fragile en cas de monoparentalité : liée à des répartitions genrées des rôles, cette fragilité appelle certainement des dispositifs de renforcement car un enfant doit pouvoir profiter de tous ses grands-parents.

L'enquête montre aussi l'ampleur des solidarités apportées par les grands-parents. Elles sont largement diffusées dans tous les milieux sociaux et s'adaptent aux moyens des grands-parents mais aussi aux besoins des parents : les parents de professions intermédiaires sont plus fréquemment aidés financièrement que les parents cadres tandis que les familles monoparentales le sont davantage que les couples. Les aides monétaires sont déterminantes pour faire face aux charges de logement (loyer ou accession). Les aides en termes de services sont fréquemment considérées comme « indispensables » par les parents qui en bénéficient, en particulier pour faire face aux imprévus (enfant malade) aux horaires de sortie d'école ou aux vacances. Pourtant, beaucoup de parents ne peuvent y avoir recours (éloignement géographique, grands-parents trop âgés ou décédés) : comment font-ils ? C'est dire combien ces solidarités comptent et révèlent en creux l'insuffisance de politiques d'appui, notamment sur la conciliation vie familiale - vie professionnelle ou sur l'accession à la propriété, une insuffisance que certains parents subissent de plein fouet. On mesure aussi combien la proximité géographique avec les grands-parents peut constituer un enjeu économique de premier plan pour les parents et ainsi expliquer les formes de mobilité – et d'immobilité – géographiques constatées dans notre pays.

Elles conduisent à s'interroger aussi sur les conséquences de certaines évolutions : allongement de la durée d'activité via les réformes des retraites, sollicitation plus forte des jeunes retraités comme « aidants » de leurs propres parents. Les pouvoirs publics et les employeurs ont-ils mesuré l'impact de ces évolutions ? Sont-ils prêts à compenser les difficultés croissantes des familles quand les grands-parents ne peuvent plus les aider ?

